



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2022

1° Avis sur l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Thonon Agglomération :

Monsieur GIRARDOT Frédéric informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération a tiré bilan de la concertation et arrêté le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) le 30 novembre 2021 et l'a notifié aux communes membres pour avis.

Après lecture de synthèse de ce projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

2° Adhésion au contrat groupe d'assurances des risques statutaires du CDG :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler, pour 4 ans, l'adhésion de la commune au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, contrat qui garantit les frais laissés à la charge de la collectivité en vertu des textes régissant le statut des agents publics en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité temporaire et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

3° Transfert de compétence de l'IRVE au SYANE :

Monsieur MATHIAN Noël expose au Conseil que le SYANE a entrepris l'élaboration d'un schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE).

La démarche SDIRVE permet une vision collective des besoins de développement en infrastructures de recharge et sera la base d'aides au déploiement pour la commune, d'où l'intérêt de s'y associer et de transférer la compétence IRVE au SYANE.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce transfert.

4° Subventions aux associations:

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil accorde les subventions de fonctionnement aux associations suivantes:

- CSL Perrignier : 6 000 €,
- Le Secours Populaire : 200€
- Association JALMALV : 300€
- MFR de Bonne : 100€
- Association Chablaisienne Ecole à l'Hôpital : 250€

8° Question diverse:

- Monsieur le Maire rappelle que, depuis la fermeture de l'épicerie du village, de nombreuses personnes questionnent et interrogent sur une éventuelle implantation d'un magasin de proximité de premières nécessités.

Dans la consultation générale de l'aménagement de notre territoire communal, cette création est possible et actuelle.

Il rappelle également que pour poursuivre ces demandes, il a consulté différents partenaires et 4 enseignes se sont manifestées.

Après une présentation de leur projet respectif, le Maire considère qu'il est désormais nécessaire que le Conseil Municipal se positionne sur le choix du futur partenaire.

Au vu des propositions reçues et après concertation, un candidat a été retenu.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de poursuivre les discussions avec le candidat pour fixer les conditions de la transaction.